

Le conseil constitutionnel censure "énorme nouvelle" ce jugement semble précipité

De Jérôme Bizet



Le conseil constitutionnel censure "énorme nouvelle" ce jugement semble précipité

Hugo Clément parle d'une « énorme nouvelle », mais ce jugement me semble précipité. En réalité, le Conseil constitutionnel n'a censuré qu'un article technique sur l'acétamipride, pour des raisons de forme (encadrement juridique insuffisant), non sur le fond. Une nouvelle loi mieux rédigée pourrait tout à fait réintroduire cette substance. Pendant ce temps, rien ne protège nos agriculteurs d'une concurrence internationale où ce pesticide est utilisé sans scrupule. Où est la victoire ?

Même constat pour les mégabassins : elles ne sont pas censurées, seulement encadrées. Et le relèvement des seuils d'élevage intensif est, lui, validé. Si l'on regarde les faits, les deux articles les plus critiquables à mon sens sont passés, et seul un article a été censuré — pour des raisons plus juridiques que sanitaires.

Sortir des néonicotinoïdes est un objectif louable. Mais cela doit se faire de manière rationnelle, progressive, et avec une vraie protection de notre agriculture. Or ici, on sacrifie nos producteurs, tout en continuant à importer des produits issus de méthodes que nous interdisons chez nous. L'hypocrisie est totale. Et la gauche est contente !

Mais pour sortir du pur slogan militant, il faut revenir à des faits scientifiques simples. Le Dr Jérôme Barrière, oncologue, résume bien la distinction entre toxicité et risque :

En toxicologie, il faut bien distinguer deux choses :

- le danger, c'est ce qu'une substance peut faire si on y est exposé,
- le risque, c'est la probabilité qu'elle nous fasse du mal, en fonction de la dose et de la fréquence d'exposition. »

Prenons un exemple simple : l'arsenic.

C'est un poison bien connu : donc un danger, oui, clairement.

Mais si vous mangez du riz (qui peut contenir des traces naturelles d'arsenic), vous n'allez pas tomber malade pour autant.

Pourquoi ?

Parce que les doses sont faibles et les expositions limitées : le risque, lui, est faible voire nul.

C'est comme dire :

« Une voiture peut tuer si elle fonce à 130 km/h dans une foule. Mais garée dans un parking, elle reste une voiture : le danger existe, mais le risque est nul. »

Il en va de même pour l'acétamipride (et bien d'autres produits du quotidien). Le produit est dangereux, mais bien utilisé, il est sans risque.

Il est aujourd'hui plus facile d'être exposé à l'acétamipride via un spray anti-moustique ou un collier antipuce (à des concentrations de 0,1 à 5 %, en exposition directe), que via une betterave sucrière traitée avec ce produit dans un cadre strictement réglementé (< 0,01 % de résidus alimentaires, en exposition indirecte).

Ce qui est présenté ici comme une victoire écologique me semble, au contraire, une défaite politique et agricole.

On n'a rien résolu, on a fragilisé nos producteurs, et on se félicite d'une illusion.